

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1122

29 avril 2015

SOMMAIRE

Beard Investment S.à r.l.	53840	International Lamps Holding Company S.A.	53814
Carbon Holdings S.à r.l.	53816	Interoute Communications Holdings S.A.	53815
CBRE Japan Luxembourg	53829	Interoute Communications Holdings S.A.	53815
CHP Participations S.à r.l.	53810	ITG Finco (Luxembourg) S.à r.l.	53812
Corviglia Equity Investments S.A.	53811	IT Realty (Cantalupo) S.à r.l.	53813
Deka Rue Cambon S.à r.l.	53811	JPMorgan Portfolio Strategies Funds	53813
Dentsply CH S.à r.l.	53811	Laurentia Properties S.à r.l.	53855
Eiger Topco S.à r.l.	53840	LSREF3 Octopus Investments S.à r.l.	53829
Esther Goldstern Fine Real Estate S.A.	53810	Luphar S.A.	53810
Gaia Property Investments S.à r.l.	53816	Lux 48 Starlight GBP S.à r.l.	53818
Gasfin Caribbean Holdings S.A.	53817	Mains d'Or S.à r.l.	53812
Georgia-Pacific Andes S.à r.l.	53817	Mateo Logistics S.à r.l.	53812
Gestion Comptable et Fiscale S.A.	53816	MPL	53812
GP Acquisition Holding S.à r.l.	53816	Nadarik S.A.	53810
HC Trademarks S.à r.l.	53814	Nemali S.A.	53820
HellermannTyton Alpha S.à r.l.	53817	Noch Mal Eins A.G.	53811
HIB Invest S.A.	53814	Noro	53811
H.L.R. S.A.	53815	North Atlantic Luxembourg S.à r.l.	53810
I A F A S.A.	53814	OCH AT Management	53832
ICG Senior Debt Partners Fund	53854	S.C.I. Jofferwiesen	53856
Ingnova S.à r.l.	53813	SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.	53818
Inter-Garage S.à r.l.	53813		
International Consulting Management S.à r.l.	53817		

Esther Goldstern Fine Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.144.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042859/9.

(150049709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Luphar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042451/10.

(150048326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Nadarik S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.523.

Les comptes annuels de la période du 26/06/2013 au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042497/10.

(150048511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

North Atlantic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 191.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015042496/11.

(150048905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

CHP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.994.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 mars 2015

Il résulte de la présente assemblée que:

1. Monsieur Jean-Francis Bretelle démissionne de sa fonction de gérant catégorie A.
2. CHP S.A., RCS Luxembourg N° B 188.232, ayant son siège social au Luxembourg, 4, rue de la Grève, est nommé nouveau gérant catégorie A en remplacement du gérant catégorie A démissionnaire. Son mandat est à durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042813/14.

(150049514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Noro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 176.863.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015043095/9.
(150049620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Deka Rue Cambon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 148.220.

Les comptes annuels au 31.05.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17.03.2015. Gerd Kiefer / Anja Müller.
Référence de publication: 2015042834/10.
(150049127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Dentsply CH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 182.825.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2015. Signature.
Référence de publication: 2015042836/10.
(150049524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Noch Mal Eins A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 78.404.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 10 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.
Référence de publication: 2015043091/12.
(150049039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Corviglia Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.650.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.
CORVIGLIA EQUITY INVESTMENTS S.A.
Geert Dirk
Administrateur
Référence de publication: 2015042823/13.
(150049438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Mains d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.448.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015043057/9.
(150049132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Mateo Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015043058/9.
(150049401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

ITG Finco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2015.
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2015043553/13.
(150050130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

MPL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.390.

EXTRAIT

Cessions de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, en date du 05 mars 2015, entre madame Nathalie Waterloos, née le 22 mai 1969 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à B-1410 Waterloo, 9 Avenue Baron Seutin et la société 62DMC, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le N° B144281 et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal

Depuis le 05/03/2015, les associés de la société MPL sont composés comme suit:

62DMC	
25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	
RCS Luxembourg: B 144281	600 parts sociales
Pharma Technik Unternehmensberatung	
25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	
RCS Luxembourg: B 137286	400 parts sociales
TOTAL	1000 parts sociales

(1000 parts sociales d'une valeur nominale de 50,- € chacune soit un capital de 50.000,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015043074/23.

(150048945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

IT Realty (Cantalupo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.081.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043552/10.

(150049874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Inter-Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 114.747.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043545/10.

(150049754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.734.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JPMorgan Portfolio Strategies Funds

HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2015043560/12.

(150050186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Ingnova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.031.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés (l'«Assemblée») tenue en date du 10 mars 2015 que:

- La démission de Mr. Matthijs BOGERS en tant que gérant de catégorie A de la Société, à partir de la date de l'Assemblée,

- La nomination de Mr. Gilles APEL, né le 14 juin, 1979 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 12, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée,

- Le siège social a été transféré au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Ainsi le nouveau conseil de gérance de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Gilles APEL, gérant de catégorie A,

- Mr. Sergio Gabriel CAPETTINI, gérant de catégorie B, et

- Mr. Rudy Charles Ivon OSTLENDER, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015041660/22.

(150047845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

HC Trademarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 162.159.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L140018071

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041639/10.

(150048066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.647.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2010, les actionnaires ont décidé de révoquer IG INVESTMENTS S.A., avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041662/12.

(150048021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

I|A|F|A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.025.

Mit Datum vom 16. März 2015 verlegt die Gesellschaft ihren Sitz von

9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

nach

16, rue Gabriel Lippmann; L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. März 2015.

Für I|A|F|A S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015041674/15.

(150047836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 104.505.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 mars 2015

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Marc LIBOUTON, administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société CIAMAN S.à r.l. ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, représentée par son représentant permanent Madame Brigitte DENIS avec adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIB INVEST S.A.

Référence de publication: 2015041646/17.

(150047417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 214.535.713,75.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 30 Juin 2014

En date du 30 juin 2014, les actionnaires d'Interoute Communications Holdings S.A. («La Société») ont pris la résolution suivante:

- De renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social sis à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du RCS sous le numéro B65477 en qualité de personne chargée du contrôle des Comptes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015041663/17.

(150047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 214.535.713,75.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 29 juin 2012

En date du 29 juin 2012, les actionnaires d'Interoute Communications Holdings S.A. («La Société») ont pris la résolution suivante:

- De renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social sis à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du RCS sous le numéro B65477 en qualité de personne chargée du contrôle des Comptes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015041665/18.

(150047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

H.L.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 79.301.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 octobre 2012

A la date du 18 octobre 2012, les actionnaires de la société HLR S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale nomme administrateur-délégué, pour un nouveau mandat de six ans, Monsieur Henri TOSS, né le 10 février 1943 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-8213 MAMER, 66 rue du Baumbusch.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

2. L'Assemblée Générale nomme Commissaire aux Comptes de la société, pour un nouveau mandat de six ans, Monsieur Joseph SCHAUSS, né le 18 décembre 1937 à Redange-sur-Attert (Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-8213 MAMER, 66 rue du Baumbusch.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015042338/19.

(150048464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Carbon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.938.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042771/9.

(150049658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Gaia Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gaia Property Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015042311/11.

(150048250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Gestion Comptable et Fiscale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Gaichel, Maison 4.
R.C.S. Luxembourg B 30.430.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 06/03/2015.

GESTION COMPTABLE ET FISCALE SA

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2015042326/12.

(150048969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.185.999,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.945.

EXTRAIT

Il résulte que le mandat de la société suivante n'a pas été renouvelé en tant que réviseur d'entreprises agréé:

- Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015042329/21.

(150048508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

International Consulting Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 137.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042368/9.

(150048407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042345/10.

(150048868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Gasfin Caribbean Holdings S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 194.933.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 05 mars 2015

Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Administrateur Délégué Monsieur Roland FISHER, né le 09 juin 1971 à Colchester et ayant son domicile au Beauworth Manor, Beauworth SO24 0NZ, Royaume-Uni.

Le mandat de l'Administrateur Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2020 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2019.

GASFIN CARIBBEAN HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2015042315/14.

(150048837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Georgia-Pacific Andes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.968.

EXTRAIT

Il résulte que le mandat de la société suivante n'a pas été renouvelé en tant que réviseur d'entreprises agréé:

- Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015042316/21.

(150048509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux 48 Starlight GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 191.661.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of March.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.512,

here represented by Mrs. Tessa BODEVING, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 9th, 2015.

The proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of “Lux 48 Starlight GBP S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 191.661, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 03, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 2, 2014 under number 3665. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.”;
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
3. Decision to change the address of the statutory seat to 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
4. Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
5. Miscellaneous

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “Lux 48 Starlight GBP S.à r.l.” into “SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.”

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Third resolution

The sole shareholder resolves to transfer registered office of the company from L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks to L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2, first paragraph, of the article of Association, which will henceforth read as follow:

“ **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 188.512,

ici représentée par Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 9 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «Lux 48 Starlight GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, établie sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 191.661, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 2 décembre 2014 sous le numéro 3665. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence;
3. Décision des associés concernant le transfert du siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
4. Modification de l'article 2 des statuts de la société en conséquence
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Lux 48 Starlight GBP S.à r.l.» en «SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société du L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance, l'associé unique décide de modifier l'article 2, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 mars 2015. Relation: DAC/2015/4177. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041741/120.

(150048100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Nemali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 195.344.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of March.

Before Us M^e Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert, (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her prevented colleague Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed;

APPEARED:

1.- DIGITECH S.A., a public limited liability company, having its registered office in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, and

2.- Mrs Kahrien LERBS, employee, residing professionally in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon,

both here represented of Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which shall remain attached to the present deed, after being signed «ne varietur» by the empowered and the officiating notary..

Such appearing persons, acting as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "NEMALI S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its

Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten one Euro (310.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Thursday day of January at 2.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of July of each year and shall terminate on 30th of June of the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 30th of June 2015.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, all the one hundred (100) shares have been subscribed by the shareholders as follows:

Shareholder	Number of shares
1.- DIGITECH S.A.,	99
2.- Mrs Kahrien LERBS	1
Total: one hundred shares	100

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euro (31.000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted in the present general meeting the following resolutions by unanimous vote:

I. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors is fixed at one (1):

II.- Are appointed as directors

a) Mrs Aurélie GERARD, employee, born on the 16th of November 1985 in Bruxelles (Belgium), residing professionally in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;

b) Mrs Isabelle PLISMY, employee, born on the 2nd of January 1968 in Thionville, (France), residing professionally in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;

c) Mrs Kahrien LERBS, employee, born on the 26th of July 1969, in Arlon, (Belgium), residing professionally in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

III.- "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480), is appointed as statutory auditor ("commissaire aux comptes").

IV.- The mandates of the directors, and of the statutory auditor, shall end at the issued of the ordinary general meeting held in the year 2021.

V. The address of the registered seat of the Company shall be in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, et

2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, toutes les deux sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lesquelles parties comparantes, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "NEMALI S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de janvier à 14.00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement le premier administrateur délégué pourra être nommé dans l'assemblée générale qui se tiendra dans l'acte de constitution.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par les actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions
1.- DIGITECH S.A.	99
2.- Madame Kahrien LERBS	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées moyennant des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par les actionnaires

Les comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont nommés à la fonction d'administrateurs:
 - a) Madame Aurélie GERARD, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
 - b) Madame Isabelle PLISMY, employée privée, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
 - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
- 3) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480), est appelée aux fonctions de commissaire.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.
- 5) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.400,-EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation GAC/2015/1933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015041831/463.

(150047975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

CBRE Japan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 187.813.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 13 février 2015 que Monsieur Patrick Moinet a démissionné son poste de gérant B de la Société avec effet au 14 février 2015.

Il est décidé de nommer Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie et résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg comme gérant B de la Société avec effet au 14 février 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Laurence H. Midler comme gérant A de la Société;
- Philip George Emburey comme gérant A de la Société;
- Elizabeth Cormack Thetford comme gérant A de la Société;
- Becky H. Younger comme gérant A de la Société;
- Scott McKinlay comme gérant B de la Société; et
- Livio Gambardella comme gérant B de la Société.

Le 11 mars 2015.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015040250/23.

(150045996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

LSREF3 Octopus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.801.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 182.247.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of March,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 4,762,000.- (four million seven hundred sixty-two thousand euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under number B 182248 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange on 5 March 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Octopus Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 4.545.750.- (four million five hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 182247 and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments V S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 16 January 2014, number 141, which articles of incorporation have been amended for the last time on 17 December 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 16 January 2015, number 119 (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 36,366 (thirty-six thousand three hundred sixty-six) shares is held by the Sole Shareholder;

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda; and

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 4.545.750.- (four million five hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 4,801,250.- (four million eight hundred one thousand two hundred fifty euro) by the creation and issue of 2,044 (two thousand forty-four) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each (the "New Shares") and subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro);

2) Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above; and

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4.545.750.- (four million five hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 4,801,250.- (four million eight hundred one thousand two hundred fifty euro) by the creation and issue of 2,044 (two thousand forty-four) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 2,044 (two thousand forty-four) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 2,044 (two thousand forty-four) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 38,410 (thirty-eight thousand four hundred ten) ordinary shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase resolved above, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,801,250.- (four million eight hundred one thousand two hundred fifty euro), represented by 38,410 (thirty-eight thousand four hundred ten) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mars,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU:

LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 4.762.000,- (quatre millions sept cent soixante-deux mille euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 182248 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme. Valérie Fagnant, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 5 mars 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Octopus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant un capital social de EUR 4.545.750,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre des commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182247 et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments V S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 16 janvier 2014, numéro 141, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 décembre 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial du 16 janvier 2015, numéro 119 (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 36.366 (trente-six mille trois cent soixante-six) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique;

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après; et

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 4.545.750,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 4.801.250,- (quatre millions huit cent un mille deux cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 2.044 (deux mille quarante-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 4.545.750,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 4.801.250,- (quatre millions huit cent un mille deux cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 2.044 (deux mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a déclaré souscrire 2.044 (deux mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) qui est intégralement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des 2.044 (deux mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille

cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 38.410 (trente-huit mille quatre cent dix) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 4.801.250,- (quatre millions huit cent un mille deux cent cinquante euros) représenté par 38.410 (trente-huit mille quatre cent dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de LSCI, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5060. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041762/174.

(150047880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

OCH AT Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.326.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of the month of February,

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

OCH AT Holding, société anonyme, company organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg pending, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CON-DE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here-above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company ("société à responsabilité limitée") which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Company form.

1.1 There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial

companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is ther holding participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer of sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may act as a director of other companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company.

2.5 The Company may act as general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures.

2.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: “OCH AT Management”.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 The capital is fixed at CHF 30,000 (thirty thousand Swiss francs), represented by 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of CHF 1 (one Swiss franc) each.

6.2 The Company may establish a share premium account (the “Share Premium Account”) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

6.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.5 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 - Transfer of shares

6.7.1 In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.7.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.8 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders register in accordance with Article 185 of the Law.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1 The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.1.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event there shall be two (2) classes of managers in the Company as follows: (i) one class of A managers; and (ii) one class of B managers.

7.1.3 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Committees

The board of managers can establish committees, composed by members, who may, but are not required to, be managers of the Company, and whose powers and duties shall be determined by the board of managers. In particular, the board of managers can establish an audit committee, a compensation committee and a capex/investment committee.

7.3 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 - Representation and signatory power

7.4.1. Subject to the provisions of Article 7.3 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.4.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of and only of a class A manager and a class B manager.

7.4.3 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.4.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.5 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

7.5.1 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.5.2 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

7.5.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5.4 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a double majority of (i) the class A managers is present or represented and (ii) the managers regardless of the respective class such managers belong to is present or represented at the meeting of the board of managers.

7.5.5 In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of (i) the votes of the class A managers present or represented and (ii) the managers present or represented at such meeting regardless of the respective class such managers belong to.

7.5.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5.7 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.6 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholder's meetings.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder's meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholder's meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholder's meetings. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of May. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers' exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on 1st day of January and ends on 31st day of December of the same year.

11.2 - Annual accounts

11.2.1 Each year, the manager, or in case as of plurality of managers, the board of managers, prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 12.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

The first financial year starts on this date and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

All the share have been fully subscribed and entirely paid in cash by OCH AT Holding prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of CHF 30,000 (thirty thousand Swiss francs), is as of now available to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company shall be at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for 6 years:
 - Geoffrey Henry, chartered accountant, born on 5 May 1972 in Chênée, Belgium, with professional address at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - Olivier Rozenfeld, born on 24 November 1970, residing at 14 St. George Street, London W1S, UK, as class B manager.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

OCH AT Holding, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1-3 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en attente d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, et ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y étant relatives (ci-après la "Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts") lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations sous quelques forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité

à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société peut agir en tant qu'administrateur d'autres sociétés et administrer de telles sociétés qui ne devront pas nécessairement être des filiales de la Société.

2.5 La Société pourra agir comme associé commandité ou commanditaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société adopte la dénomination: "OCH AT Management".

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à 30.000 CHF (trente mille Francs Suisses) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur d'1 CHF (un Franc Suisse) chacune.

6.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le 'Compte de Prime d'Émission') sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Émission doivent être prises par les Associe(s) conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.3 La Société peut sans restriction accepter des apports ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associe(s) conformément à la Loi et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

6.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.5 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.6 - Indivisibilité des actions

Envers la Société les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 - Transfert de parts sociales

6.7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.7.4 Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.8 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de trois (3) classes de gérants de la manière suivante: (i) une classe de gérants A; et (ii) une classe de gérants B.

7.1.3 Le(s) gérant(s) est/est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Les Comités

Le conseil de gérance peut établir des comités composés de membres qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être des gérants de la Société et dont les pouvoirs et obligations seront déterminés par le conseil de gérance.

En particulier le conseil de gérance peut établir un comité d'audit (audit committee) un comité de rémunération (.compensatin committee) ainsi qu'un comité d'investissement (capex/investment committee).

7.3 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

7.4 - Représentation et signature autorisée

7.4.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessus.

7.4.2 En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B seulement.

7.4.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.4.4 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas) la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.5 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

7.5.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

7.5.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

7.5.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la double majorité des (i) gérants de classe A est présente ou représentée et (ii) des gérants indépendamment de la classe respective à laquelle ils appartiennent est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.5.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des (i) voix exprimées par les gérants de classe A présents ou représentés et (ii) des gérants présents ou représentés à ladite réunion indépendamment de la classe respective à laquelle ils appartiennent.

7.5.6 Une décision prise par écrit approuvée et signée par tous les gérants produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

7.5.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois les résolutions modifiant les Statuts sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée le deuxième du mois de juin. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si de l'avis unanime et définitif des gérants des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 - Les comptes annuels

11.2.1 Chaque année, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de résultat, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou, par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner au siège social de la Société l'inventaire susmentionné le bilan le compte de pertes et profits et, le cas échéant, le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès de la suspension des droits civils de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

13.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 12.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Mesure transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

OCH AT Holding, précité, a souscrit l'ensemble des 30.000 (trente mille) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de 30.000 CHF (trente mille Francs Suisses) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à 1.500 euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 1-3 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour 6 ans:

- Monsieur Geoffrey Henri, expert-comptable né le 5 mai 1972 à Chênée Belgique, résidant professionnellement au 1-3 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg en tant que gérant de classe A;
- Mr. Olivier Rozenfeld, Manager, né à Etterbeck, Belgium, le 24 Novembre 1970, résidant professionnellement à 14 St. George Street, London W1S, UK, comme gérant de classe B.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: EAC/2015/4721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015041852/424.

(150047746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Beard Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 189.855.

Rectificatif du dépôt L150045794 déposé le 12/03/2015

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042730/11.

(150049295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Eiger Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 190.881.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apax VIII GP Co. Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ and registered with the Guernsey Registry under number 53021 (the "Sole Shareholder"),

being the sole shareholder of "Eiger Topco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated on 6th October 2014 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 12 November 2014 number 3362, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 190.881;

represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 February 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company.

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

A. Restructuring of the issued share capital of the

Company by the reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and the creation of ten (10) classes of preferred shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J, and determination of the terms, rights and obligations of the ordinary shares and the preferred shares as set forth in the amended and restated Articles referred to below;

B. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million Euro (EUR 1,000,000) by the issue of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred (987,500) preferred shares in each of Class A to Class J of a nominal value of one Euro (EUR 1) each allocated as set forth in the agenda (the “New Shares”) for a total subscription price of three hundred and twenty million Euro (EUR 320,000,000) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder in the proportions set forth below and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500) to the share capital and the remainder being three hundred and nineteen million twelve thousand five hundred Euro (EUR 319,012,500) to the share premium;

Subscriber	Number and class of preferred shares subscribed	Subscription price (EUR)
Apax VIII GP Co. Limited	98,750 Class A 98,750 Class B 98,750 Class C 98,750 Class D 98,750 Class E 98,750 Class F 98,750 Class G 98,750 Class H 98,750 Class I 98,750 Class J	320,000,000

C. Amendment and restatement of the Articles to take into account the above resolutions and to make such further amendments which shall read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Eiger Topco S.à.r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the “Articles”) and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity

it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at one million Euro (€1,000,000) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class E preferred shares (the “Class E Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”), ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”) and ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) class J preferred shares (the “Class J Preferred Shares”) together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares, the “Preferred Shares”), representing a total of one million (1,000,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a “Share” or the “Shares”.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Preferred Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es). A reduction of share capital through the repurchase of a Class of Preferred Shares may only be made within the respective Class Periods:

The period for the Class A Preferred Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 16 February 2015 and ending no later than on 31 December 2015 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than 31 December 2016 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than 31 December 2019 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than 31 December 2020 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than 31 December 2021 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class I Period”).

The period for the Class J Preferred Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2024 (the “Class J Period”).

Where a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preferred Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant Class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such Class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or as the case may be by the board of managers in his/her/its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager or as the case may be the board of managers can choose at his/her/its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limit laid down by law.

5.4 Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the Articles).

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the Share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company’s capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and ends on 31 December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions.

13.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

13.3. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.4. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.5. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Class A Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class B Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class C Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class D Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class E Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class F Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class G Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class H Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class I Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class J Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class J Preferred Shares; and
- the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.70% of the nominal value of the Ordinary Shares.

In case of distribution, the balance shall be allocated pro rata to the holder(s) of the Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of shareholders of the Company.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 17. Definitions.

Available Amount	shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and/or share premium and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Preferred Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) (iii) any Ordinary Dividend and (iv) any Profit Entitlement so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$ Whereby: AA = Available Amount. NP = net profits (including carried forward profits). P = any freely distributable share premium and reserves. CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Preferred Shares to be cancelled. L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive. LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles. OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles. PE = Profit Entitlement. The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.
Available Liquidities	shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company;
Cancellation Amount	shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period);
Class Period	shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period;
Interim Accounts	shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
Interim Account Date	shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares;
Law	shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time PAGE 18 to time;
Profit Entitlement	shall mean the dividend entitlement that the outstanding Classes of Preferred Shares not being redeemed are entitled to.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the share capital of the Company as set forth below.

The Sole Shareholder resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares.

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) classes of preferred shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J, and to determine the terms, rights and obligations of the ordinary shares and the preferred shares as set forth in the amended and restated Articles set out in the agenda.

The Sole Shareholder then resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million Euro (EUR 1,000,000) by the issue of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred (987,500) preferred shares in each of Class A to Class J of a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares") for a total subscription price of three hundred and twenty million Euro (EUR 320,000,000) (the "Subscription Price"). Apax VIII GP Co. Limited here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached, subscribed for the New Shares as set forth against its name in the agenda and fully paid in cash the Subscription Price. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Subscription Price as of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500) to the share capital and the remainder being three hundred and nineteen million twelve thousand five hundred Euro (EUR 319,012,500) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend and restate the Articles to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 8,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Apax VIII GP Co. Limited, une société constituée en vertu des lois de Guernesey, dont le siège social se situe au troisième étage, Royal Bank Place, 1 Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, et immatriculée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 53021 (l'«Associé Unique»),

étant l'associé unique d'«Eiger Topco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée le 6 octobre 2014 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 12 novembre 2014 numéro 3362, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 190.881;

représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 février 2015 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société.
2. L'Associé Unique prend par les présentes des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

A. Restructuration du capital social émis de la Société par la reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires et la création de dix (10) classes de parts sociales préférentielles, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I et la Classe J, et détermination des conditions, droits et obligations des parts sociales ordinaires et des parts sociales préférentielles tels qu'indiqués dans les Statuts modifiés et refondus reflétés ci-dessous;

B. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million d'euros (1.000.000 EUR) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) parts sociales préférentielles dans chacune des Classes A à J d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune attribuées comme indiqué dans l'ordre du jour (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois cent vingt millions d'euros (320.000.000 EUR) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales

par l'Associé Unique dans les proportions indiquées ci-dessous et libération intégrale de celles-ci par un apport en numéraire à la Société; affectation du Prix de Souscription de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (987.500 EUR) au capital social et du solde, soit trois cent dix-neuf millions douze mille cinq cents euros (319.012.500 EUR), à la prime d'émission;

Souscripteur	Nombre et classe de parts sociales préférentielles souscrites	Prix de souscription (EUR)
Apax VIII GP Co. Limited	98.750 Classe A 98.750 Classe B 98.750 Classe C 98.750 Classe D 98.750 Classe E 98.750 Classe F 98.750 Classe G 98.750 Classe H 98.750 Classe I 98.750 Classe J	320.000.000

C. Modification et refonte des Statuts afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus et de faire ces autres modifications comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Eiger Topco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, de prêts participatifs, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments ou actifs financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être compris au sens le plus large possible et les énumérations ne sont pas exhaustives ni limitatives de quelque manière que ce soit. L'objet de la Société inclut toute opération ou convention conclue par la Société et conforme à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000 €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) parts sociales préférentielles de classe J (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe J et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les «Parts Sociales Préférentielles»), représentant un total d'un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et assorties des droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont ci-après dénommées une «Part Sociale» ou les «Parts Sociales».

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales Préférentielles, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans cette (ces) Classe(s). Une réduction de capital social par le rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles ne peut être effectuée que durant les Périodes de Classe respectives:

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 16 février 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe A»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe B»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe C»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe D»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe E»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe F»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période commençant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe G»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe H est la période commençant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe H»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période commençant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe I»).

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe J est la période commençant le jour suivant la Période de Classe I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe J»).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée durant la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) classe(s) de Parts Sociales Préférentielles peuvent être effectués durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera à la date suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la date suivant la fin de Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe J et la classe de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée dans leur Période Classe respective viendra dans l'ordre allant de la classe A à la classe J (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée auparavant).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles auraient lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) respective, la Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Préférentielles et continuera pour se terminer le jour défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) Classe(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation sera dû et payable par la Société à l'/aux associé(s) proportionnellement à leur participation dans cette (ces) Classe(s). Afin d'éviter tout doute, la Société peut honorer son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus devant être retenu sera fixé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance à sa discrétion raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans son calcul du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables soit en partie, soit en totalité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la loi.

5.4. Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des Statuts).

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de Parts Sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance peut être valablement adoptée si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de l'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou délégué de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions.

13.1 Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

13.3 La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.4 Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

13.5. En cas de déclaration de dividendes, ces dividendes seront attribués et versés dans l'ordre suivant:

- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe A aura (auront) droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe B aura (auront) droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe C aura (auront) droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe D aura (auront) droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe E aura (auront) droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe F aura (auront) droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe G aura (auront) droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe H aura (auront) droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe I aura (auront) droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Classe J aura (auront) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe J; et
- le(s) porteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura (auront) droit à un dividende égal à 0,70% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires.

En cas de distribution, le solde sera attribué proportionnellement au(x) porteur(s) des Parts Sociales en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des associés de la Société.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont applicables.

Art. 16. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute réserve et/ou prime d'émission librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée, mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) exprimée en positif, (ii) toute somme devant être placée en réserve (s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage), (iii) tout Dividende Ordinaire et (iv) tout Droit aux Bénéfices de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

PE = toute prime d'émission et réserve librement distribuable.

RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif.

RL = toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende auquel a droit le(s) porteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Classe respective et sera évalué par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société de bonne foi et au vu de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Liquidités Disponibles

signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme dont l'échéance résiduelle dépasse six (6) mois), (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toute obligation et tout titre obligataire, et toute créance qui selon le conseil de gérance sera payée à la Société à court terme moins toute dette ou autre créance de la Société devant être remboursée dans les six (6) mois au plus tard déterminée sur la base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée et (iii) tout actif tel que des actions, parts ou titres de toute autre nature détenus par la Société;

Montant d'Annulation

Signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée, à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse pas être supérieur aux Liquidités Disponibles se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période) concernée;

Période de Classe

signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la Période de Classe H, la Période de Classe I et la Période de Classe J;

Comptes Intérimaires

signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

Date des Comptes Intérimaires

signifie la date intervenant au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe concernée de Parts Sociales Préférentielles;

Loi

signifie la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

Droit aux Bénéfices

signifie le droit aux dividendes auquel les Classes émises de Parts Sociales Préférentielles non rachetées ont droit.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social de la Société comme indiqué ci-dessous.

L'Associé Unique a décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires.

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales préférentielles, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I et la Classe J, et de déterminer les conditions, droits et obligations des parts sociales ordinaires et des parts sociales préférentielles tels qu'indiqués dans les Statuts modifiés et refondus énoncés à l'ordre du jour.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million d'euros (1.000.000 EUR) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) parts sociales préférentielles dans chacune des Classes A à J d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois cent vingt millions d'euros (320.000.000 EUR) (le «Prix de Souscription»). Apax VIII GP Co. Limited, ici représentée par Me Nora Filali, précitée, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales comme indiqué à côté de son nom dans l'ordre du jour et a intégralement payé en numéraire le Prix de Souscription. Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'affecter le Prix de Souscription de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (987.500 EUR) au capital social et le solde, soit trois cent dix-neuf millions douze mille cinq cents euros (319.012.500 EUR), à la prime d'émission.

Seconde résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier et de refondre les Statuts afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus et de faire les autres modifications énoncées dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les décisions extraordinaires de l'associé unique de la Société ont été clôturées.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 8.500,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4987. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015040925/799.

(150047027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

ICG Senior Debt Partners Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 174.964.

Rectificatif du dépôt L140164386 déposé le 16.09.2014

In the year two thousand and fifteen, on the third of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Gwendoline Boone, private employee, professionally residing in Hesperange,

Mrs Agathe Kahn, private employee, professionally residing in Hesperange.

Mrs Flore Sendegeya, private employee, professionally residing in Hesperange.

The appearing persons acted as Chairman, Secretary, Scrutineer and proxyholder of the shareholders at the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "ICG Senior Debt Partners Fund", S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 174.964 (the "Fund"), held on August 20, 2014, before Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 3100 of October 24, 2014.

The appearing persons request the notary to state that an error occurred in the restatement of the articles of incorporation in Article 2, where the registered office of the Fund was mentioned with the municipality of Luxembourg, instead of the municipality of Hesperange.

Therefore the appearing parties declare that Article 2 of the Articles of Incorporation should read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Fund is established in the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any other location by a decision of the General Partner. The registered office may be transferred within the same municipality by a simple resolution of the General Partner. The General Partner may transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg subject to the rules governing changes to these Articles.

If the General Partner determines that any extraordinary political, economic or social events has either occurred or is imminent, which would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the communication between its registered office and persons established in any other location, the registered office may be transferred temporarily to any other location until the complete cessation of such exceptional circumstances. Such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the 2007 Law.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is only worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the present deed.

This deed having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons appearing, signed together with us, the notary, the present deed.

Signé: G. BOONE, A. KAHN, F. SENDEGEYA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3460. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037937/46.

(150043335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Laurentia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.195.

L’an deux mille quinze, le vingt-trois janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

LAURENTIA PROPERTIES S.à r.l.

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 décembre 2011,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 mars 2012, numéro 560, page 26.842.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 septembre 2012, numéro 2216.

A comparu à cet effet:

KNAPWED HOLDINGS LIMITED, société à responsabilité limitée de droit de Chypre, ayant son siège social à Prodromou & Zinonos Kitieos 2, Palaceview House, P.C. 2064, Nicosie, Chypre, inscrite au «Registrar of Companies» de Chypre sous le numéro HE 275774

ici représentée par Madame Priscillia Clechet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, agissant en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associée unique de la dite société, et en sa qualité d’associée unique, la dite partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de changer le régime de signature sous lequel la société sera valablement engagée. Ainsi, l'associée unique décide que dorénavant la société sera valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution:

En exécution de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 10 alinéa 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

dans la version anglaise des statuts:

“ **Art. 10. Sixth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.”

dans la version française des statuts:

« **Art. 10. sixième alinéa.** La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P. CLECHET, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2015. Relation: EAC/2015/2733. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039793/50.

(150045566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

S.C.I. Jofferwiesen, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg E 1.838.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de vente tenue en date du 23 janvier 2015 par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 28 janvier 2015, sous la référence DAC/2015/1757,

que Monsieur Marc ROLLINGER, commerçant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg, associé de la société civile immobilière «S.C.I. Jofferwiesen», avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce sous le numéro E 1838,

à vendu avec effet immédiat les cinquante (50) parts lui appartenant dans la société «S.C.I. Jofferwiesen», la société anonyme «NICINVEST SA», avec siège social à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 114.331,

A la suite de cette vente, la répartition des parts est la suivante:

M. Nico ROLLINGER	50 parts
NICINVEST SA	50 parts
Total:	100 parts

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Révocation de Monsieur Marc ROLLINGER, prénommé, avec effet immédiat de son poste de gérant de ladite société.

Confirmation de Monsieur Nico ROLLINGER, commerçant, né à Luxembourg le 15 juillet 1953, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg, comme gérant unique.

Monsieur Nico ROLLINGER prénommé, peut engager la société par sa seule signature.

Ettelbruck, le 18 mars 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015043167/28.

(150049662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.